**MARCHé DE PRESTATIONS intellectuelles**

**-**

**mission dE contrôle INTERNE du FPSPP**

**CAHIER DES CHARGES N° 2016-03-006**

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature le :**

 **4 AVRIL 2016**

**17 H**

1. **CADRAGE JURIDIQUE :**

Cet appel d’offres est lancé conformément aux dispositions de l’article 3 du décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique et conformément aux dispositions du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Ce marché est passé selon les modalités prévues par les articles 12 et suivants du décret précité, impliquant la passation d’un marché soumis à procédures adaptées dès lors que le montant du marché est inférieur au seuil [fixé à 209 000€ H.T pour les marchés de fournitures et de services passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que ceux mentionnés aux 3° et 5° du I de l'article 3 de l'ordonnance du 6 juin 2005].

1. **DESCRIPTION DU FONDS PARITAIRE DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS (FPSPP)**

Créé par l’Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) est une association constituée entre les organisations syndicales d’employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Au moyen des ressources d’origine légale, conventionnelle ou contractuelle qu’il reçoit et gère, le FPSPP a notamment pour missions :

* De contribuer au financement d'actions de formation professionnelle concourant à la qualification et à la requalification des salariés et demandeurs d'emploi ;
* D'assurer la péréquation des fonds par des versements complémentaires aux OPCA pour le financement de formations organisées dans le cadre du contrat de professionnalisation ;
* D'animer les réseaux des OPCA et OPACIF ;
* De contribuer au développement de la formation des salariés des entreprises de moins de dix salariés et des entreprises de dix à quarante-neuf salariés ;
* De financer les heures acquises et mobilisées au titre du CPF lorsque :
* le dispositif est mobilisé à l’occasion d’un CIF ;
* le dispositif est mobilisé par un demandeur d’emploi.
* D'assurer la répartition des fonds destinés au financement du CIF collectées par les OPCA entre les FONGECIF ;
* De contribuer au développement de systèmes d'information concourant au développement de la formation professionnelle ;
* D’assurer la conduite d’études et d’actions de promotion, d’information ou d’évaluation en lien avec son objet social.
1. **PRÉAMBULE : DES PRINCIPES À RESPECTER**

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) exige des consultés un respect total des principes suivants :

* **Confidentialité :** La présente consultation, tout comme le présent document et l’ensemble du projet, sont strictement confidentiels à l’égard des tiers et les consultés ne doivent en aucun cas informer un tiers de son existence ou de son contenu sauf autorisation écrite du FPSPP. De son côté, le FPSPP s’engage à respecter la confidentialité des informations communiquées dans les réponses, sauf avis contraire du consulté ;
* **Synthèse :** Les réponses à cette consultation doivent respecter le cadre de réponse défini ci-après qui fixe les modalités de réponse ;
* **Réactivité :** La consultation se déroule dans des délais contraints, ce qui nécessite une réactivité importante de la part des consultés. Le consulté ne souhaitant pas donner suite à cet appel d’offres est prié, en retour, de décliner la présente consultation.
1. **DÉROULEMENT ET CADRE DE RÉPONSE DE LA CONSULTATION**
2. **Cadre de la réponse**

Les propositions doivent répondre exclusivement au périmètre du présent cahier des charges.

1. **Déroulement de la consultation**

Le suivi de cette consultation est assuré par le FPSPP.

Cette consultation se déroulera en 3 phases distinctes :

* **Phase 1 :** L’appel d’offres est publié ;
* **Phase 2 :** Les candidats élaborent leur réponse à l’appel d’offres. Durant cette période, les correspondants du FPSPP répondront aux questions des candidats. Toutes les questions seront à adresser par email à l’adresse suivante : **cbosdonnat@fpspp.org.**

Les réponses seront publiées sur le site public du FPSPP dans les meilleurs délais [<http://www.fpspp.org/portail/easysite/fpspp/appels-d-offres/appel-d-offres-en-cours>], tout en veillant à ne pas dévoiler des éléments de solution du candidat.

La réponse à l’appel d’offre devra être adressée au plus tard le **4 avril 2016 à 17 H**;

* **Phase 3 :** Le FPSPP analysera chacune des réponses. Pendant cette étape, des questions supplémentaires pourront émerger, auxquelles les candidats pourront répondre lors d’échanges organisés à cette occasion. Ces rencontres ne concerneront probablement qu’une partie des candidats, selon la qualité et la pertinence de leur proposition, et viseront à compléter leur dossier. A l’issue de cette étape, le FPSPP effectuera la sélection d’un candidat qui sera contacté pour finaliser la contractualisation. Le début de la prestation est fixé **dans le courant du mois d’avril 2016, et au plus tard le 30 avril 2016**.
1. **CONTEXTE DE L’ÉTUDE**

Du fait des ressources qu’il engage et de ses missions stratégiques et d’intérêt public, le FPSPP se doit de mettre en œuvre une **gestion rigoureuse, efficiente et transparente**, tant dans son fonctionnement interne que dans le fonctionnement de ses instances.

A cet effet, le FPSPP souhaite disposer **d’un dispositif de contrôle interne renforcé** afin de garantir une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la conformité de l’ensemble de ses processus.

L’objectif à intégrer dans le périmètre de cette mission, est la sécurisation de l’ensemble des processus notamment en termes de **niveau de documentation, d’optimisation et de sécurisation**.

1. **MARCHE UNIQUE**
2. **Définition du marché**

Les prestations feront l’objet d’un **marché unique**, passé en application de l’article 1 de l’Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics (Article 4 de l’Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

En aucun cas, le Titulaire pourra prétendre à une indemnité si le montant maximum n'est pas atteint.

Un contrat sera conclu entre le FPSPP et le Titulaire.

1. **Durée du marché**

Le marché prend effet à compter de la date de sa notification pour une durée de **12 mois avec possibilité de reconduction de manière expresse.**

1. **DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES**
2. **Objet du projet**

Le FPSPP souhaite être accompagné, par un Titulaire spécialisé, dans sa démarche de mise en place d’un Contrôle Interne.

En effet, le FPSPP ambitionne de mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne, par la mise en place de procédures, de moyens adaptés pour :

* Contribuer à la maitrise de ses activités, à l’efficacité de ses opérations et à l’utilisation efficiente de ses ressources ;
* Permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu’ils soient opérationnels, financiers, légaux ou de conformité.

Le Titulaire sélectionné sera chargé d’accompagner le FPSPP sur ces points en apportant un appui méthodologique structurant.

1. **Description de la prestation et livrables**

L’accompagnement à l’édification du Contrôle Interne doit permettre d’installer durablement les bases pour son implantation pour les années à venir.

Il est attendu du Titulaire un appui méthodologique structurant.

* **PHASE 1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC PREALABLE/ANALYSE DES RISQUES**

Cet accompagnement consistera à déterminer le degré de confiance pouvant être accordé aux contrôles et aux procédures administratives existantes. Il conviendra donc d’auditer l’organisation et la gouvernance des procédures administratives existantes. Le Titulaire apportera un avis sur l’adéquation et l’efficacité de l’ensemble du dispositif de contrôles déjà en place. L’accompagnement à l’édification du Contrôle Interne doit permettre d’installer durablement les bases pour son implantation pour les années à venir.

A l’issue des travaux, après une phase contradictoire avec les services concernés, le Titulaire présentera un rapport détaillant les anomalies, les faiblesses relevées, les constats. Ce rapport permettra d’identifier par une cartographie les risques existants et de définir les dispositions appropriées visant à leur maitrise.

Le Titulaire indiquera la méthodologie utilisée pour ce faire.

Cette phase comprendra une animation, dont la qualité sera essentielle pour le retour de l’étude. Elle comportera des rencontres avec le FPSPP (réunions physiques ou téléphoniques) et des restitutions dont le rythme sera à définir entre le Titulaire et le FPSPP.

**Livrables :**

* **Un rapport d’état des lieux et diagnostic au regard de l’environnement de contrôle**
* **Cartographie des risques**
* **PHASE 2 : DEFINITION D’UN PLAN DE DEVELLOPEMENT STRATEGIQUE DU CONTROLE INTERNE**

Le Titulaire travaillera à la construction d’un plan de déploiement, d’installation du contrôle interne, aux regards des processus, des risques propres au contexte du FPSPP de manière à ce que les bons contrôles soient effectués aux bons endroits.

Il est notamment attendu du Titulaire qu’il construise et propose plusieurs scénarios possibles de développement qui devront notamment inclure :

* Les pouvoirs et responsabilités appropriés pour atteindre les objectifs ;
* Capacité d’anticipation et d’adaptation au changement ;
* Fiabiliser et optimiser l’exécution des priorités de l’organisation ;
* Gestion des flux de communication interne ;
* Pilotage ;
* Outils (indicateurs de performance, etc..) ;
* …

**Livrables :**

* **Scénarios (préconisations et conséquences)**
* **PHASE 3 : ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE EN FONCTION DU OU DES SCENARIOS DEFINIS AVEC LE COMMANDITAIRE**

**Livrables :**

* **Un plan d’action et un calendrier**

**Les candidats sont libres de proposer d’autres livrables ou supports techniques pertinents.**

1. **CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES**

L'offre datée du candidat sera restituée en **TROIS DOCUMENTS DISTINCTS** et déposée au FPSPP en **double exemplaire** comportant la référence du présent cahier des charges **2016-03-006** :

* Une **OFFRE TECHNIQUE** datée présentant la proposition d'intervention pour chaque phase du projet, composée des différents chapitres ci-dessous ;
* Une **SYNTHÈSE DATEE DE L'OFFRE TECHNIQUE**;
* Une **OFFRE FINANCIÈRE** DATEE détaillée de chaque phase du projet.
	1. **L'offre technique**

Le Titulaire indique de manière précise l'organisation qu'il mettra en place pour atteindre les exigences définies dans le présent cahier des charges.

L'offre technique pourra comporter plusieurs propositions méthodologiques. Elle devra comporter impérativement les informations suivantes :

**PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU TITULAIRE**

* la raison sociale ;
* le SIRET ;
* l'effectif global de la structure ;
* le nombre de positions ;
* les secteurs d'interventions et/ou domaines d'activités ;
* les autres prestations proposées par le Titulaire si elles existent ;
* Le nombre d'intervenants sur la mission, leur qualité, leur curriculum vitae ;
* L'interlocuteur principal qui dirige la mission.

**PARTIE 2 : OBJECTIFS GENERAUX DE LA PRESTATION**

Le Titulaire reformule sa propre vision de la demande et de son contexte.

**PARTIE 3 : DÉROULEMENT DE LA PRESTATION**

Le Titulaire décrit de manière détaillée, par étapes/phases, la nature de la prestation à réaliser afin de préciser la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire. Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats attendus.

Il doit notamment détailler les points suivants :

* Méthodologie envisagée et moyens pour garantir le plus haut niveau de réponse ;
* Méthode de collaboration préconisée avec le FPSPP (réunions de travail, modalités d'information et d’échanges…) ;
* Démarche et plan de travail, planning ;
* Procédures de suivi et d'avancement de la prestation.

**PARTIE 4 : MOYENS HUMAINS**

Le candidat présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un ou des responsables de projet clairement identifiés…) :

* Nom et rôle de chaque intervenant ;
* Responsabilités de chaque intervenant ;
* CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
	+ le profil et l'expérience ;
	+ les références de missions comparables ; l’ancienneté dans la structure.
	1. **Offre financière**

Le Titulaire indique de manière très précise le prix en Euros HT et TTC de chaque phase constitutive du projet en incluant tous les frais annexes/charges et en tenant compte des propositions préconisées dans sa réponse et de l'estimation du nombre de jours qu'il a déterminés.

***Exemple :***

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| intitulé+détail de l’étape | nombre de personnes affectées à la mission | qualité de l'intervenant (directeur, consultant….) | taux journalieren euros ht par intervenant | durée totale(en jours) | montant total en euros ht | montant total en euros ttc |
|  |  |  |  |  |  |  |

1. **PLANNING DE REALISATION**

|  |  |
| --- | --- |
| LIVRABLES / ACTIONS | DATES / ÉCHÉANCES LIMITES |
| Lancement de la consultation  | **15/03/2016** |
| Date limite de remise des offres | **04/04/2016** |
| Date de notification du marché | **11/04/2016** |

1. **CRITÈRES D’ATTRIBUTION**

Les offres font l’objet d’une notation, dans le cadre du comité de sélection installé à cet effet. Ce comité est en charge de procéder à l’étude des propositions commerciales et éventuellement de la réalisation d’auditions des candidats potentiels. Ce comité de sélection mobilise des outils spécifiques de notation. Il informe chaque candidat sur les motivations de refus ou d’acceptation.

Le(s) candidat(s) sélectionné(s) peut faire l’objet d’une audition complémentaire à la demande du comité de sélection.

Ce comité temporaire est composé de représentants du FPSPP.

Ne seront examinés que les dossiers de candidature complets comprenant toutes les informations demandées à l’article *« VIII.CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES ».*

Le comité appuiera sa sélection selon les critères de notation suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES | NOTATION |
| * La présentation du projet
 | 10 |
| * La composition, compétences et expériences de l’équipe dédiée à l’exécution des prestations avec production de curriculum vitae (consultants, avocats, juristes, documentalistes, secrétariat…).
 | 20 |
| * La bonne compréhension de la prestation recherchée via le présent cahier des charges à travers de la description de l’organisation et des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre spécifiquement au besoin *(modalités de prise en charge d’un dossier, adaptabilité au contexte, temps d’échanges).*
 | 30 |
| * Les délais de livraison.
 | 20 |
| * Le coût de la prestation.
 | 20 |
| TOTAL | **100** |

Afin de faciliter l’examen et l’évaluation des propositions et la sélection des candidats, le FPSPP peut, à sa discrétion :

* Demander au candidat de clarifier l’une ou l’autre partie de sa proposition par écrit ou dans le cadre d’auditions;
* Demander au candidat de fournir un complément d’informations ou une documentation complémentaire.
1. **ASSURANCES**

Le Titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du FPSPP et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est Titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

 A tout moment durant l'exécution du marché le Titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du FPSPP et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

Conformément à l’article 27 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, le Titulaire doit être en mesure de justifier d'une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle en raison des négligences et fautes commises dans l'exercice de ses fonctions.

1. **CONFIDENTIALITÉ**

Le consultant retenu devra s’astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission. Il imposera cette même obligation à son personnel. L’examen des dossiers est effectué dans le strict respect des règles de confidentialité.

Par ailleurs, le Titulaire est tenu au secret professionnel conformément à l’article 66-5 de la loi n° 71 1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

1. **PROPRIETÉ DES DONNÉES RECENSÉES**

Toute utilisation ou diffusion par le Titulaire d’éléments relatifs à la prestation et/ou faisant mention du nom du Commanditaire devra préalablement être soumise à son accord.

Les travaux ou études réalisés sont la propriété exclusive du Commanditaire (le FPSPP) qui acquiert tous les droits patrimoniaux liés aux résultats des prestations livrées par le Titulaire du marché et notamment le droit de représentation et de reproduction permanente et provisoire, sur toutes formes et sur tous supports, le droit de traduction, le droit de correction, le droit d’adaptation, d’arrangement, de modification ainsi que le droit de mise sur le marché à titre gratuit et onéreux.

Les outils, méthodes, savoir-faire, les documents utilisés ou réalisés non spécifiquement pour le Commanditaire par le Titulaire restent la propriété du Titulaire.

Tous les outils, le savoir-faire, et les documentations du Commanditaire, préexistants à l’exécution de la mission sont et demeureront la propriété pleine et entière du Commanditaire.

1. **CONTESTATION**

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l’exécution de l’étude est réglée par la procédure suivante :

* Chacune des parties soumet d’abord à l’autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse de QUINZE JOURS ;
* En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif dans le ressort du siège du FPSPP.
1. **DÉLAI DE RÉPONSE AU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES**

Les réponses pourront comporter plusieurs propositions méthodologiques.

Les offres datées et comportant la référence **CDC 2016-03-006** devront être adressées avant la date limite de réception fixée au **4 avril 2016 à 17H**, en **double exemplaire,** **par courrier postal recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante :

**FPSPP**

**Service Juridique**

1. **Rue Scribe - 75009 PARIS (2ème étage)**

Ou remises en mains propres en double exemplaire au secrétariat du Service Juridique **contre récépissé au plus tard le 4 AVRIL 2016 à 17 H**, à l’adresse suivante :

**FPSPP**

**Service Juridique**

**11 rue Scribe, 75009 PARIS (2ème étage)**

***LES RECEPTIONS SONT ASSUREES DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H 30 ET DE 14H À 17H00. LES PROPOSITIONS DEVRONT IMPERATIVEMENT PARVENIR LE 4 avril 2016 AU SERVICE MENTIONNÉ CI-DESSUS AVANT 17H. À DÉFAUT, ILS NE POURRONT ETRE EXAMINÉS ET SERONT RETOURNÉS À LEUR EXPEDITEUR.***

Le FPSPP se réserve le droit d’annuler la mise en route de la prestation en amont de la sélection du Titulaire, et le cas échéant, de déclarer cet appel d’offres infructueux si aucune candidature ne présente les garanties attendues.